

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Conseillers Communautaires

Mont Lozère et Goulet, 13 février 2026

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter au conseil communautaire qui aura lieu :

**le vendredi 20 février 2026 à 14 heures 30
à la salle des fêtes du Bleymard (Mont-Lozère et Goulet)**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2025
- Donner acte des décisions prises par le Président
- Adoption des comptes financiers uniques 2025
- Affectations de résultats
- Budgets prévisionnels 2026
- Approbation des taux des taxes directes locales
- Approbation du taux de la taxe des ordures ménagères
- Approbation du produit de la taxe sur la GEMAPI
- Subvention au budget annexe de l'office de tourisme
- Subventions à l'évènementiel
- Subvention à la crèche de Châteauneuf-de-Randon
- Modification de la subvention au FR de Langlade-Brenoux pour l'ALSH
- Participation 2026 au Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont-Lozère
- Approbation de projets et demandes de financement DETR exercice 2026
- Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique (régularisation)
- Création d'emplois dans le cadre d'avancements de grade
- Adhésion au service de médecine de prévention du CDG48
- Adhésion au service de conseil et ingénierie en prévention du CDG 48
- Questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président

Jean de LESCURE

